

DEPARTEMENT DU FINISTERE
 ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 juillet de l'An Deux Mille Vingt à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/07/2020, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ABGUILLERM Christian, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, LAOUENAN-LE LEC Françoise, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, GUILLEMOT André, CLEMENT Isabelle, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Secrétaire de séance : Marc RAHER

Délibération N° DE 53-2020

Objet : Office public de l'habitat – Douarnenez Habitat – Désignation des membres du Conseil d'administration

Conformément à la loi ALUR (Art.114) du 24 mars 2014, Douarnenez Communauté est la collectivité de rattachement de l'Office Douarnenez Habitat depuis le 1^{er} janvier 2017.

Suite aux élections municipales puis lors de sa première réunion suivant son renouvellement total, Douarnenez Communauté détermine l'effectif du conseil d'administration de Douarnenez Habitat (17 administrateurs) et désigne la majorité de ses membres avec une répartition des sièges définie de la manière suivante :

EFFECTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 17			
9 représentants de Douarnenez Communauté désignés par le conseil communautaire	➤ Dont membres du conseil communautaire	6	
	➤ *Dont personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales.	Non élus de la collectivité de rattachement	2
		Qualité d' élu(e) local(e) d'une collectivité ou d'un EPCI autre la collectivité de rattachement	1
*Membre représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées		1	
*Membre désigné par la Caisse d'allocations familiales (CAF)		1	
*Membre désigné par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)		1	
*Membre désigné par les associés 1% logement		1	
*Membre désigné par les organisations syndicales		1	
Membres représentant les locataires (dont le mandat se poursuit)		3	

**Eu égard à la loi du 12 mars 2012 (art.52) modifiée par la loi du 20 avril 2016 (art.53), la fédération des OPH encourage la collectivité de rattachement à s'engager dans le principe de parité (50% hommes – 50% femmes) concernant la désignation des personnalités qualifiées, afin d'éviter le risque de remise en cause ultérieure d'une désignation.*

Il est donc proposé de désigner, pour siéger au conseil d'administration de Douarnenez Habitat, les membres suivants :

- Membres issus du conseil communautaire :
 - Marc RAHER
 - Dominique TILLIER
 - Hugues TUPIN
 - Philippe AUDURIER
 - Henri SAVINA
 - Françoise LAOUENAN-LE LEC

- Personnalités qualifiées non élues de la collectivité de rattachement :
 - Alain NICOLAS
 - Marie-Louise JAFFRY
- Personnalité qualifiée ayant la qualité d' élu(e) local(e) d'une collectivité ou d'un EPCI autre que la collectivité de rattachement :
 - Marie-Pierre BARIOU

- Représentant d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :
 - Jos LE GALL

Le conseil communautaire est également informé que, conformément aux dispositions de l'article R 421-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration ont été invitées à désigner leurs représentants.

Il est proposé :

- **De valider les propositions et désignations proposées ci-dessus.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 16 juillet 2020

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

